

Office de Tourisme et de Commerce d'Évreux Portes de Normandie

Établissement Public Industriel et Commercial

Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction

Séance du jeudi 4 juillet 2019

Report de la réunion du 26 juin 2019 faute de quorum

Date de convocation : 27 juin 2019

Nombre de membres en exercice : 18

Présents : 7

Votants : 5

Président de séance : Rémi PRIEZ

Secrétaire de séance : Florence DUVAL

Titulaires et suppléants présents : M. PRIEZ, M. ROUSSEL, Mme BANDELIER, M. MABIRE, M. ROYOUX,

Assistaient à la séance : M. GAVET, Mme DUVAL - Office de Tourisme

Titulaires et suppléants excusés : Mme LESEIGNEUR, M. GANTIER, M. BOREGGIO, M. MANUEL, Mme AUGER, M. PERRIN, M. LE BESCOND, M. MOUSSEAU-FERNANDEZ, Mme LECHEVREL, M. SCHMITT, Mme GAUBERT, Mme CALAME-LEVERT, M. MOUQUET, M. SIMON, M. DERRAR, M. FRERET, M. BROCHOT, M. DE LANGHE, Mme INFROY-MISAINÉ, Mme BEAUVILLARD, M. LEFEVRE, Mme BERTOUT-BARBEY

Délibération n°14/2019 – Renouvellement du contrat du Directeur

VU la délibération n°15/2016 du 1^{er} août 2016

VU la délibération n°2018-10-16/31 du Conseil Communautaire EPN du 16/10/2018 adoptant les statuts de l'EPIC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R. 133-10 à R. 133-13 du Code du Tourisme

VU l'article L. 133-6 du Code du Tourisme

Rappel

Le Directeur de l'EPIC a été nommé par le Président puis le Comité de Direction du 1^{er} août 2016 a validé la nomination par délibération. Son contrat à durée déterminée a pris effet le 1^{er} septembre 2016 pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, arrive à échéance le 31 août 2019.

Proposition

Le Président de l'EPIC propose aux membres du Comité de Direction :

- **D'APPROUVER** le renouvellement du contrat de travail du Directeur Christophe GAVET dans les mêmes conditions
- **DE PROCÉDER** à la rédaction d'un avenant au contrat de travail du Directeur afin d'indiquer que la période d'engagement est prorogée de 3 ans.

Le Comité de Direction, après avoir voté à main levée à l'unanimité (5 voix pour),

- **APPROUVE** le renouvellement du contrat de travail du Directeur Christophe GAVET dans les mêmes conditions
- **PROCÉDE** à la rédaction d'un avenant au contrat de travail du Directeur afin d'indiquer que la période d'engagement est prorogée de 3 ans.

PREFECTURE DE L'EVREUX

6 AOUT 2019

ARRIVÉE

Certifié exécutoire le 4 juillet 2019

Transmis en Préfecture le 6 / 8 / 2019

Publié le ___ / ___ / 2019

Le Président

Rémi PRIEZ